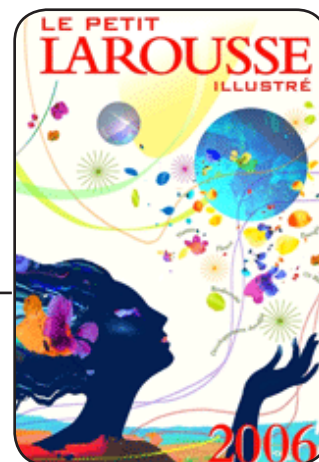


LOUSSE RIME AVEC LAROUSSE

p. 3



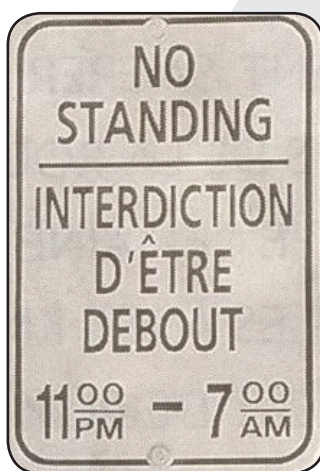
SAUT-DE-MOUTON! Vous CONNAISSEZ?

p. 9

Une VRAIE affiche

Quelques lecteurs ont mis en doute l'existence d'une affiche dans une rue d'Ottawa dont nous avons parlé dans le bulletin de mai dernier.

Oui, cette affiche existait bel et bien, comme en fait foi la photo ci-contre.



SOMMAIRE

Lise Bissonnette défend le français?	2
Lousse rime avec Larousse	3
La langue française à la sauce de l'UQAM	3
J'aime ma marchette!	4
Benoît Sauvageau a répondu à l'appel de l'ASULF	5
Je comprends que ..., dit Churchill, en français	5
La terrasse Moulton Hill à Sherbrooke	6
Le français de PARIS	7
La SNCF s'annonce en ANGLAIS	8
Le prix du pétrole a augmenté de...	8
Des étudiants dans une polyvalente?	8
Saut-de-mouton! Vous connaissez?	9
Il (Fournier) s'est flushé lui-même	10
La mondialisation, joujou des Américains	10
Membres à vie de l'Association	10
Langue de travail et langue du travail	11
Les SS de Métabetchouan et les Jumping Frogs de Québec	11
Des déviations appelées détours au Québec	12

Lise Bissonnette défend le français?

Un important congrès international de bibliothécaires aura lieu à Québec en 2008. Mais l'organisme semble souhaiter que sa raison sociale française soit masquée. Les organisateurs québécois et canadiens, à première vue, jouent le jeu sans protester, peut-on croire.

Mme Lise Bissonnette, p.-d.g. de la Nationale du Québec (archives et bibliothèque), et son homologue fédéral ont publié fin août, en français et en anglais, un communiqué invitant les documentalistes du milieu à collaborer à un livre qui serait publié à l'occasion du congrès. Mais le nom français de l'organisme n'y apparaît pas. On y lit plutôt : « Dans le cadre du congrès de l'*International Federation of Library Associations (Ifli)* à Québec... ». Or, la raison sociale française existe toujours. Il suffit de consulter le site internet de l'*Ifli* pour en obtenir la preuve. Les règlements précisent le nom français : « Fédération internationale des associations de bibliothèques ».

Aussi peut-on se demander comment les bibliothécaires dits nationaux peuvent ignorer les francophones d'ici et d'ailleurs au Canada? Et cela, d'autant plus qu'ils ont pour mission d'assurer la conservation des patrimoines culturels et leur rayonnement.

La qualité de la langue française sera d'autant plus justifiée et d'autant plus nécessaire qu'elle débouchera de plein pied sur le monde et sur les organismes internationaux.

Gaston BERNIER

**L'Expression juste est publiée par
l'Association pour le soutien et l'usage
de la langue française (ASULF)**
fondée en 1986 sous le nom de
Association des usagers de la langue française
Boîte postale 10450
Québec G1V 4N1

Téléphone : 418 654-1649
Télécopie : 418 654-0916
Courriel : asulf@globetrotter.net
Site Internet : www.asulf.ca

Conseil d'administration

Président	Robert AUCLAIR
Vice-président	Jean BARIL
Secrétaire	Yvon DELISLE
Trésorier	Étienne GIASSEN
Membres	Gaston BERNIER Serge BOUCHARD Jean-Guy LAVIGNE Lola LeBRASSEUR Réal MIREAULT Michel SPARER

Rédaction	Robert AUCLAIR Gaston BERNIER Jean-Marie DUBOIS Robert DUBUC
------------------	---

Révision	Yvon DELISLE Léone TREMBLAY Mario PARADIS
-----------------	---

Graphiste	Diana LIM
Impression	Graphica
Tirage	2000 exemplaires Publication semestrielle

**L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement
à L'Expression juste.**

**L'ASULF encourage la reproduction totale ou
partielle des textes du bulletin à condition d'en
mentionner la source.**

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

C'est un fait, le *Petit Larousse* accueille de plus en plus de québécismes. Plusieurs sont intéressants. D'autres laissent songeur. On peut se demander où va Larousse avec l'acceptation de mots vus depuis longtemps au Québec, autant par des gens non instruits que par de savants linguistes,

comme des anglicismes à éviter parce qu'inutiles.

Le mot « lousse », qualifié de familier dans ce dictionnaire, y est le bienvenu depuis quelques années. On peut difficilement blâmer les rédacteurs du *Petit Larousse* quand on sait qu'ils s'abreuvent à des sources québécoises.

Peut-on craindre le pire? Le *Petit Larousse* proposera peut-être, dans une prochaine édition, le mot « slack », comme synonyme de « lousse ». Il ne ferait alors qu'imiter le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, qui a introduit ces deux mots il y a quatorze ans. Est-ce là notre belle langue,

la langue de chez nous, le français standard du Québec?

Alors, prudence avant d'intégrer dans notre vocabulaire tous les québécismes que nous proposent les rédacteurs, mal conseillés, du *Petit Larousse*.

Robert AUCLAIR

LA LANGUE FRANÇAISE À LA SAUCE DE L' UQAM

L'UQAM vient de faire paraître dans les journaux l'annonce d'un poste régulier à pourvoir dans « le département d'organisation et ressources humaines ».

Pourtant, il y a belle lurette que le mot « régulier » est dénoncé dans l'expression « poste régulier » comme un anglicisme par tout le monde au Québec, à commencer par l'Office québécois de la langue française dans son *Grand dictionnaire terminologique*. Nombreux sont les linguistes québécois qui sont du même avis. Il suffit de mentionner Gilles Colpron, Robert Dubuc, Jean Darbelnet, Jacques Laurin, Noëlle Guilloton, Marie-Éva de Villers, Camil Chouinard, Paul Roux et autres. Même les québécoisants les plus audacieux l'étiquettent comme un anglicisme. Ils n'ont pas jugé bon de suggérer aux rédacteurs du Larousse et du Robert de le reconnaître comme un québécisme.

Pourquoi l'Université et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) s'obstinent-ils à utiliser cet anglicisme dans leur convention collective? La réponse n'est pas facile à trouver, d'autant plus que cette erreur leur a déjà été signalée.

Au surplus, la façon de féminiser de l'UQAM l'amène à consacrer un mot pour le masculin (professeur) et une lettre précédée d'un trait d'union (-e) pour le féminin, ce qui donne « professeur-e ». Ce n'est pas *fifty-fifty*, comme disent les Français! L'Office québécois de la langue française recommande d'éviter cette façon de féminiser. Qu'attend-on pour suivre son avis?

Poste régulier de professeur-e

EN RELATIONS DU TRAVAIL AU DÉPARTEMENT D'ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

Toutes les personnes qualifiées sont invitées à poser leur candidature. La priorité sera donnée aux Canadiennes, Canadiens et aux résidentes, résidents permanents.

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Une description détaillée de ce poste, y compris les exigences, les dates d'entrée en fonction et les délais pour postuler, est disponible dans notre site Internet au www.rhu.uqam.ca sous la rubrique Affichage de poste.

UQAM
Prenez position

**L'Association vient de perdre deux de ses membres fidèles, soit M. Émile Boudreau et M. Paul-Émile Carrier, tous deux syndicalistes, décédés récemment.
Nos condoléances aux membres de leur famille et à leurs amis.**

J'aime ma marchette !

J'ai été hospitalisé récemment et j'ai dû utiliser un appareil pour me déplacer. Dans la documentation que m'a remise l'hôpital, il était fait mention du « cadre de marche (marchette) », soit le mot utilisé en France et celui utilisé au Québec.

Cette double appellation m'a amené à fouiller, d'autant plus que je ne connaissais pas l'appellation française. Ainsi, j'ai trouvé le mot « cadre de marche » dans le *Nouveau Dictionnaire visuel*, mais non les mots « marchette » et « déambulateur ». Dans le *Multidictionnaire*, j'ai appris que le mot « marchette » est une impropriété pour désigner un « déambulateur » Le *Dictionnaire québécois-français* de Lionel Meney donne « déambulateur » comme équivalent de « marchette ». Dans le *Grand dictionnaire terminologique*

de l'Office québécois de la langue française, c'est plus compliqué. On y trouve, en plus, le « cadre de marche standard » et le mot « ambulateur », qui est recommandé au lieu de « déambulateur » qui est un terme à éviter.

Que faire alors? Si l'on demande à quelqu'un qui apprend le français et qui ne connaît pas le mot « marchette », ce que lui suggère ce mot, je parie qu'il va répondre : un appareil pour marcher ou quelque chose du genre. Si on demande à cette personne à quoi lui fait penser le mot « déambulateur », peut-être se verra-t-elle en train de déambuler quelque part sur un vélo ou quelque chose d'autre. Si on lui parle d'« ambulateur », elle ne saura peut-être pas quoi répondre. Enfin, si on lui parle d'un « cadre de marche », peut-être pensera-t-elle à l'expression « cadre

de bicyclette » et supposera-t-elle, par analogie, que c'est un appareil quelconque associé à la marche.

En fin de compte, le mot dont la signification est le plus facile à deviner spontanément n'est-il pas « marchette »? N'est-ce pas forcer la note que de qualifier ce mot d'impropriété? Ne devrait-il pas être

dans le VISUEL à côté de « cadre de marche »? Ne serait-il pas normal de le voir dans le *Grand dictionnaire terminologique*, en entrée principale, avec les synonymes « cadre de marche » et « déambulateur »? Le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* l'enregistrent tous deux comme un québécoisme.

Robert AUCLAIR



Benoît Sauvageau a répondu à l'appel de l'ASULF



À l'occasion du dépôt d'un projet de loi fédéral portant sur l'imputabilité, notre association a écrit à tous les députés du Québec et à quelques-uns des autres provinces pour les inviter à intervenir auprès du premier ministre afin de faire disparaître le mot « imputabilité » du titre de ce projet de loi.

L'ASULF a reçu des accusés de réception des membres québécois du cabinet et du premier ministre et de quelques très rares députés. Le représentant du Bloc québécois, responsable pour ce parti du dossier des langues officielles, a répondu qu'il allait proposer un amendement au projet de loi portant sur l'imputabilité. L'amendement a été proposé et le gouvernement l'a accepté avec le résultat que le titre abrégé du projet de loi est devenu Loi sur la responsabilité .

Le député qui a déposé cet amendement n'a été nul autre que M. Benoît Sauvageau, décédé accidentellement il y a quelque temps. L'ASULF lui est reconnaissante de sa démarche en Chambre à cette occasion pour la promotion d'une langue juridique correcte. Il s'agissait de remplacer un seul mot qui se trouvait dans le titre du projet de loi, d'où son importance.

JE COMPRENDS QUE... dit Churchill, en français

Le verbe « comprendre », dans la locution « comprendre que » s'emploie parfois avec l'indicatif, parfois avec le subjonctif, avec un sens différent toutefois. Son utilisation peut donner lieu à des incompréhensions.

Ainsi le 13 juin 1940 avait lieu à Tours en France, une réunion du Comité interallié, composé, du côté britannique, de Churchill, de lord Halifax, de lord Beaverbrook et de quelques autres, et du côté français, de Paul Reynaud, de Paul Beaudoin et de Roland de Margerie.

Au début de la rencontre, Paul Reynaud annonce aux Britanniques que le général Weygand a présenté la veille, lors du Conseil des ministres, l'armistice comme « nécessaire ». Il demande à ses élus s'ils consentiraient à délier la France de l'engagement, pris le 28 mars (accords Reynaud-Chamberlain), interdisant toute paix séparée. Churchill réagit de façon véhémence. Il s'exprime en français : « Je comprends que vous allez demander l'armistice. » Beaudoin explique à ses collègues qu'il faut comprendre la phrase de Churchill comme signifiant « Je comprends que vous demandiez l'armistice . »

Churchill, informé un peu plus tard de l'interprétation de Beaudoin, explose : « Quand je dis “je comprends”, ça signifie “*I understand*”, “je saisis”. Ça ne signifie pas que je vous approuve ... Pour une fois que j'emploie le mot exact dans leur langue! Dites-leur que mon français n'est pas aussi mauvais que ça ... »

À retenir que « comprendre que » peut donner lieu à interprétation, selon le contexte.

Robert Auclair

LA TERRASSE MOULTON HILL À SHERBROOKE

Peut-être ne l'avez-vous pas remarqué, mais il y a beaucoup de génériques terrasse dans l'odonymie de l'île de Montréal (63 et j'ai pu en oublier dans le Répertoire des voies publiques, Montréal, 2004), surtout à La-Salle et à Montréal. Les voici :

du Val-d'Anjou	Saint-Denis	Forget	Louis-Joseph-Gaston
Couture	Saint-Jean-Baptiste	George	du Ruisseau
Ahuntsic	Sainte-Maria-Goretti	Godbout	Ballantyne
Bellerive	Summerhill	Greenfeld	Bellerive
des Cèdres	Thomas-Valin	Lawrence	Bord-du-Lac-Lakeshore
Coursol	Bayne	de la Loire	Villeneuve
De Serres	de la Bauce	Moreau	Marc-Antoine
Fleurie	Blais	Newman	Maxime
Fleury	Bourdeau	des Oblats	Richelieu
Garnier	Cavelier-De LaSalle	Ouellette	Tremblay
Guindon	Centrale	du Plateau	Bourdon
Jacques-Léonard	Champlain	des Rapides	Joly
de Louisbourg	Churchill	Vachon	Martin
Mercure	du Collège	Émile-Pelletier	Pagé
Quesnel	Cyrenne	J.-S.-Aimé-Ashby	Sacré-Cœur
Sagamo	Duquette	Louis-Basile-Pigeon	

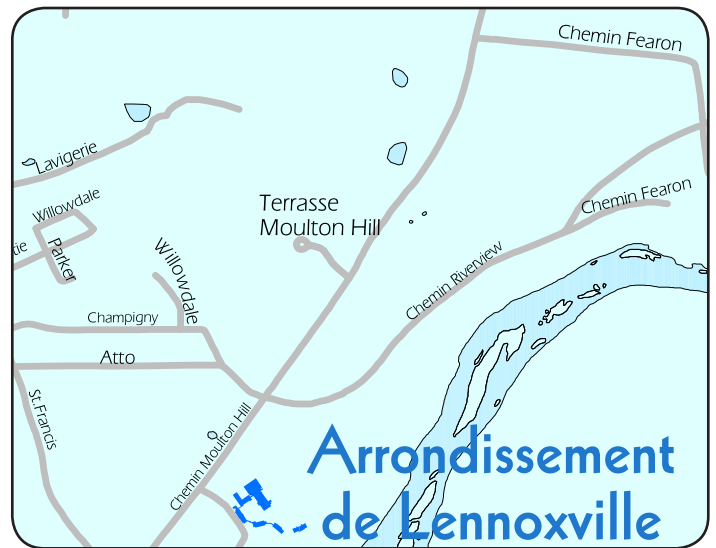
Dans la « nouvelle » ville de Sherbrooke (regroupement de huit municipalités), il n'y en a heureusement qu'une, héritée de l'ancienne ville de Lennoxville : la terrasse Moulton Hill. C'est cette terrasse, dûment officialisée par la Commission de toponymie du Québec en 1994 comme équivalent de Moulton Hill Terrace, qui m'a fait réagir. En effet, comment comprendre que la Commission ait officialisé un tel générique alors qu'elle nous en avait fait remplacer deux par le générique « rue », en 1990, dans l'ancienne ville de Sherbrooke? Où est la logique entre deux opinions ou actions opposées?

En effet, en 1990, l'avis de la Commission de toponymie à la Ville de Sherbrooke était le suivant : « Le terme terrasse qui réfère (sic), plus à l'aspect géographique des lieux, ne nous semble pas approprié dans les circonstances puisqu'il exclut la notion de services disponibles sur le site. » De plus, dans le *Guide odonymique du Québec* de 1987, qui servait aux municipalités à l'époque, le terme terrasse était défini par un « dépôt de matériaux meubles formant replat » ou « une levée de terre formant plate-forme, ordinairement soutenue par de la maçonnerie ». Mais, on y mentionnait aussi que « le terme terrasse ne doit pas être utilisé comme générique dans la désignation des voies de communication, à moins que la voie ne borde ou ne se confonde avec une terrasse ».

En 2004, dans le cas de la terrasse Moulton Hill, la Commission justifie l'emploi du générique terrasse de la façon suivante : « Quant au terme terrasse utilisé comme générique lorsqu'il n'y a pas du tout de correspondance à la réalité géomorphologique du paysage local, il vaudrait mieux s'abstenir et employer un autre générique plus conforme; cependant, s'il y avait tout près des lieux visés un cours d'eau, ou une situation géomorphologique d'élévation, si minime soit-elle s'y rapprochant, vous pouvez en établir l'usage en considérant que les rives plus élevées correspondent ni plus ni moins à une sorte de replat, situation géographique probablement assez courante sur le territoire accidenté de Sherbrooke et de bien d'autres lieux du Québec. »

On peut facilement interpréter cette dernière opinion à l'excès avec la bénédiction de la Commission, puisqu'en milieux accidentés, la construction de toute voie de communication en sens contraire d'une pente demande du terrassement.

La question qui se pose alors est: pourquoi ne se préoccupe-t-on plus d'une partie importante de l'opinion de 1990, soit la notion de services disponibles sur le site? En effet, avec des génériques comme impasse, ruelle, place, rue, boulevard ou autoroute, on s'attend à des services différents en fonction du générique utilisé. Avec le générique terrasse, on s'attend à quoi comme services? On tombe dans l'inconnu puisqu'il n'y a aucune relation! Ne serait-ce pas plutôt pour justifier l'utilisation courante de *terrace* comme générique par le monde anglophone? Ou bien ne serait-ce pas aussi pour ne pas déplaire aux entrepreneurs qui cherchent toujours des termes plus nobles que rue, tel celui de place, pour leurs lotissements?



Une terrasse est en réalité un terme géographique désignant une forme de terrain plate de différentes origines (fluviale, lacustre, marine, anthropique, etc.) et formée de différents matériaux, et elle ne doit pas être confondue avec une voie de communication qui a une fonction bien définie. Ce n'est pas parce qu'un terme est hérité d'une autre langue et qu'il est utilisé abusivement dans LA grande ville qu'il faut l'étendre à tout vent.

J'encourage donc les résidentes et résidents de l'île de Montréal à réviser l'utilisation du générique terrasse comme j'essaierai de le faire à Sherbrooke afin de bien respecter le sens des mots en français. Espérons que les élues ou élus vont nous suivre dans cette logique et que la Commission de toponymie va resserrer l'utilisation de ce générique pour le confiner aux formes de terrain.

Jean-Marie DUBOIS, géographe
Membre du Comité de toponymie de la Ville de Sherbrooke

LE FRANÇAIS de PARIS

Une de nos membres était de passage à Paris l'été dernier. Elle a été surprise par l'annonce ci-dessous d'un établissement commercial situé dans le 15^e arrondissement.

On peut lire, en petits caractères, à gauche et à droite au bas de la photo, les mots « *American Recipe* ». Rien de trop beau pour les francophones. Comprenez qui pourra!



La SNCF S'ANNONCE EN ANGLAIS



La Société nationale des chemins de fer (SNCF) français a baptisé récemment sa carte fidélité, qui permet aux voyageurs d'accumuler des points, du nom surprenant de *Smiles*.

Jean-Marie Borzeix, ancien directeur de France Culture, stupéfait de cette décision, fait le commentaire qui suit :

« Non seulement le jeu de mots est anglais, mais en plus, il introduit le mot *miles* dans un pays où le système métrique a été implanté au prix d'un effort considérable. »

On peut se demander comment nos cousins français vont prononcer ce nouveau mot anglais dont ils ignorent probablement la signification. Cet abandon de la langue française ne se passe pas au Québec. VIA RAIL a un minimum de respect pour ses clients de langue française. Sa carte fidélité est appelée « Via Préférence ».

La SNCF devrait corriger le tir et choisir une nouvelle appellation, française cette fois, que ses clients comprendraient.

Gaston Bernier

Le prix du pétrole a augmenté de...

Les chroniqueurs et journalistes financiers ont tendance, en utilisant des verbes comme *augmenter*, *hausser*, *diminuer*, *baisser*, à les construire avec la préposition *à* pour marquer le résultat final de la hausse ou de la baisse. Exemples : Le prix du baril de pétrole a augmenté à 65 \$. La valeur de l'action de Primernet a baissé à 2,50 \$.

En toute rigueur syntaxique, ces verbes commandent la construction avec un complément qui quantifie la hausse ou la baisse plutôt que son résultat. Exemples : Le prix du baril de pétrole a augmenté de 65 cents. La valeur de l'action de Primernet a baissé de 1,50 \$. Si l'on veut marquer le résultat avec ces verbes, il faut passer par une proposition introduite par la préposition *pour*. Exemples : Le prix du baril de pétrole a augmenté de 65 cents pour atteindre 65 \$. La valeur de l'action de Primernet a baissé de 1,50 \$ pour se fixer à 2,50 \$.

Si l'on veut indiquer le résultat sans passer par le facteur d'augmentation, il faut utiliser d'autres verbes, comme *atteindre*, *monter*, *descendre*, *tomber*. Exemples : Le prix du pétrole a atteint 65 \$. La valeur de l'action de Primernet est tombée à 2,50 \$.

La rigueur a ses caprices!

Robert DUBUC

Des étudiants dans une polyvalente?

S'il fallait se fier aux photos ci-contre, il y aurait des étudiants dans une polyvalente à Gatineau.

La Commission (sic) scolaire Les Draveurs devrait apprendre à ses élèves du secondaire qu'ils sont actuellement des élèves et qu'ils seront appelés étudiants seulement lorsqu'ils fréquenteront l'université.

Ainsi le veut le vocabulaire en français.



M'eussiez-vous posé cette question il y a quelques semaines que je n'aurais pu répondre. Et pour cause! J'ignorais l'existence de ce mot. J'ai appris par hasard (est-ce un hasard de lire la chronique de Paul Roux dans *La Presse*?) qu'un saut-de-mouton venait de s'effondrer à Laval. Jusque-là, j'avais entendu les médias annoncer l'effondrement d'un viaduc. De son côté, le gouvernement du Québec a publié un communiqué confirmant la tenue d'une commission d'enquête portant sur l'« Effondrement du pont d'étagement du boulevard de la Concorde ». Est-ce possible que les termes *viaduc*, *pont d'étagement* et *saut-de-mouton* soient tous trois justes pour désigner l'ouvrage qui s'est effondré?

Pont et viaduc

L'examen des dictionnaires français et des dictionnaires québécois m'apprend qu'un pont est une construction qui permet de passer d'un bord à l'autre d'un cours d'eau ou d'une dépression de terrain, qu'un viaduc est un pont de grande longueur, construit parfois à une grande hauteur et comportant souvent plusieurs travées. Un pont et un viaduc sont deux ouvrages qui ont le même objet, le franchissement d'un obstacle. Un saut-de-mouton est le passage d'une route ou d'une voie ferrée au-dessus d'une autre pour éviter les croisements ; son objet est donc différent. Des sauts-de-mouton, il y en a des centaines dans nos villes; des viaducs, beaucoup moins. Un viaduc bien connu à Québec est celui appelé, à l'imitation de l'anglais *trestle*, le tracol de Cap-Rouge à Québec. La différence entre ces deux sortes d'ouvrages saute aux yeux.

Pont d'étagement ?

L'appellation *pont d'étagement* ne figure dans aucun dictionnaire français ou québécois et est inconnue du public. Elle indique qu'il s'agit d'un pont, soit un ouvrage qui permet le franchissement d'un obstacle, tout comme un viaduc. Le mot *étagement* fait penser à une sorte de pont, un pont à plusieurs étages? C'est loin d'être clair. C'est un terme inconnu.

Le mot saut-de-mouton, même s'il figure dans les dictionnaires français depuis plus de 150 ans, est inconnu lui aussi. Le lexique du ministère des trans-

ports ne mentionne même pas ce mot, ce qui est surprenant. La liste des sources françaises consultées pour sa rédaction fait présumer que ses auteurs ont écarté consciemment le mot saut-de-mouton parce qu'ils ne l'aimaient pas. Ils ont dû alors inventer un autre mot pour désigner cette réalité, inspirés vraisemblablement par l'expression anglaise *grade separation*.



Saut-de-mouton

Faut-il, comme se le demande Paul Roux, se résigner à vivre avec une imprécision imposée par l'usage au Québec, soit *viaduc*, et un mot dont la signification est mystérieuse, *pont d'étagement*? Poser la question, c'est y répondre. En effet, en 1975, puis en 1978, l'Office de la langue française a défini un viaduc comme un pont de grande longueur ou de grande hauteur. En 1988, il a défini un saut-de-mouton comme un ouvrage qui permet à une voie ferrée de passer par-dessus d'autres voies afin d'éviter des aiguillages. En 2006, l'Office a défini de nouveau le saut-de-mouton comme le passage d'une route ou d'une voie ferrée par-dessus une voie semblable, afin d'éviter un croisement. Ce terme est aussi mentionné dans le vocabulaire TERMIUM et figure dans la *Loi sur la sécurité ferroviaire*. Le rapport final du Projet de train rapide Québec-Ontario (Transports Canada, 1994) explique : « on a décidé, qu'au lieu de passages à niveau, toutes les lignes nouvelles seraient équipées de sauts-de-mouton. » Voilà!

Le soussigné a d'abord appris dans son enfance à utiliser le mot *pont* pour désigner un saut-de-mouton. Plus tard, on lui a signalé que ce mot n'était pas le terme juste et qu'il fallait dire *viaduc*. Lui eût-on alors enseigné correctement qu'il s'agissait d'un saut-de-mouton qu'il aurait appris ce mot il y a plus de 65 ans, et non depuis quelques jours seulement.

N'est-ce pas suffisant pour que l'Administration révise l'appellation des ouvrages du réseau routier et qu'il fasse maintenant la différence entre un saut-de-mouton, un viaduc et un pont. Ainsi, il donnera l'exemple d'une langue correcte. Ça presse! Certains diront peut-être que saut-de-mouton est un terme étrange ou même un peu fou, qui n'entrera jamais dans l'usage chez nous. Pourtant, nos gens connaissent bien les dos d'âne et les nids-de-poule qui secouent leur voiture. Pourquoi seraient-ils réfractaires à entendre parler des sauts-de-mouton qui sont bien utiles dans la voirie urbaine? Il n'est jamais trop tard pour apprendre.

Le mot à retenir et à propager :

SAUT-DE-MOUTON!

Robert AUCLAIR

II (FOURNIER) s'est *flushé* lui-même

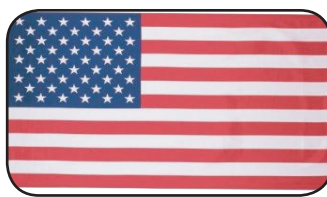
Un parlementaire appelé à commenter récemment le départ de Guy Fournier de Radio-Canada a dit : « Il s'est flushé lui-même. » On peut présumer que la majorité des Québécois a compris.



Le verbe *flusher* est un anglicisme qui a cours chez nous, mais qui n'a pas sa place et dont on n'a pas besoin pour s'exprimer. On doit l'étiqueter au mieux comme un anglicisme familier.

Pour aucune raison ne devrait-on le voir dans les journaux ou l'entendre à la radio et à la télévision ou dans les discours des personnalités politiques. Au fond, ce parlementaire voulait dire que « M. Fournier s'est condamné lui-même » ou encore « qu'il est sa propre victime ». Ces expressions, claires pour tout le monde, bien françaises de surcroît, font pleinement ressortir le caractère du geste de M. Fournier.

La mondialisation, joujou des Américains



M. Elias Levy, du journal *Voir Québec*, a interviewé récemment le linguiste français Claude Hagège. Il lui a posé la question suivante :

« D'après vous les Européens sont-ils en train de capituler face à l'implantation culturelle anglo-américaine? »

M. Hagège de répondre :

« Tout à fait. Le grand économiste américain John Kenneth Galbraith, décédé récemment, dirait que la mondialisation n'est pas un concept sérieux, mais simplement un "joujou" que les Américains ont inventé de toutes pièces pour accroître leur influence dans les zones mondiales où ils veulent être omni-présents. Je partage entièrement ce point de vue. »

La mondialisation, un joujou! Il fallait y penser.

Membres à vie de l'Association

Jacques Archambault
Robert Auclair
Yvan Bédard
Jean-Marie Dubois
Aimé Gagné
Jean Girard
Jean-Guy Lavigne
Louis LeBorne
Denis Leclerc
Réal Mireault
Jean Sexton
Denise Thivierge-Dufour
Benoît Thouin

Langue de et langue du

TRAVAIL

Ces deux expressions sont-elles interchangeables? Strictement non, mais elles sont toutes deux correctes en français, c'est indiscutable.

On peut, certes, parler de la langue de travail pour dire, par exemple, qu'une langue est utilisée dans le fonctionnement quotidien d'un organisme international. Ainsi, à l'Organisation des Nations Unies, les deux langues utilisées par cet organisme sont le français et l'anglais. Ce sont, en somme, des outils dont on se sert pour fonctionner, des instruments de travail, donc des langues de travail. Il en est de même dans un pays comme le Canada où le français et l'anglais sont utilisés pour le fonctionnement quotidien de la Chambre des communes et du Sénat.

Par ailleurs, quand des hommes politiques québécois, comme Lesage, Lévesque, Bourassa et d'autres s'exprimaient pour dire que le français devrait devenir la langue utilisée dans la vie quotidienne par les travailleurs au Québec, ils ne proposaient pas simplement un outil de travail.

Ainsi, Jean Lesage en 1966, dans un discours prononcé à Saint-Georges, disait : « Nous appuierons fermement la campagne entreprise depuis quelques années par les syndicats ouvriers en vue de permettre aux travailleurs québécois de gagner leur vie en français. » De la même façon, Bourassa déclarait à l'Assemblée nationale le 9 juin 1970 : « On ne pourra jamais expliquer à ceux qui ne peuvent travailler en français que la langue dans laquelle ils se sont formés devienne trop souvent une langue seconde. »

Dans les deux cas ci-dessus, il s'agit de la langue du travail, de celle que les Québécois ont le droit d'exiger, qui fait que le français n'est pas seulement la langue de leurs foyers, mais aussi celle des ateliers et des bureaux où ils gagnent leur vie. On veut dire alors que le français, qui est la langue maternelle de la majorité des habitants du Québec, doit être ici la langue du milieu du travail, c'est-à-dire du travail.

On voit alors pourquoi la Charte de la langue française prévoit que le français est la langue du travail au Québec.

Robert Auclair



LES « SS DE MÉTABETCHOUAN » ET LES *JUMPING FROGS* DE QUÉBEC



L'appellation d'un club de basketball de Québec nous a valu plusieurs lettres et courriels de nos membres. L'un d'eux nous a appris qu'il y avait, au cours de la dernière guerre, un club de hockey au Lac-Saint-Jean dénommé les « SS de Métabetchouan ».

À ce moment, les gens du milieu avaient une bien maigre connaissance des SS. Pour eux, ces deux lettres désignaient des troupes d'élite, les meilleurs soldats, la crème de l'armée allemande, pas autre chose. En s'appropriant cette appellation, les joueurs de hockey de Métabetchouan préten-

daient être les meilleurs. Ils auraient pu tout aussi bien s'appeler les *Marines*, c'est-à-dire les soldats d'élite de l'armée américaine.

On est bien loin d'une appellation glorieuse avec celle des *Jumping Frogs* pour désigner l'équipe de basketball de Québec. Bien au contraire, avec une telle appellation, on ne peut mieux se déprécier, s'autoflageller.

Les journaux viennent de nous apprendre qu'elle a été écartée au profit de *Kebekwa*. C'est un peu plus acceptable!

DES DÉVIATIONS APPELÉES DÉTOURS AU QUÉBEC

Si vous devez circuler sur des routes ou dans des rues en réparation –Dieu sait s’il y en a de ce temps-ci –, vous voyez souvent des panneaux portant le mot « détour ». Sachez que le ministère des Transports utilise ce mot avec la bénédiction de l’Office québécois de la langue française, même si l’ensemble des linguistes dénoncent cet anglicisme depuis des années.

L’un d’eux est Jacques Laurin, docteur de l’Université de Strasbourg et linguiste réputé au Québec. Dans son volume intitulé *LE BON MOT Déjouer les pièges du français*, il montre bien la différence entre un « détour » (une voie qu’on choisit volontairement) et une « déviation » (une voie que la signalisation routière nous oblige à suivre). Il écrit :

DÉTOUR—DÉVIATION

Un détour est un parcours plus long qui s’écarte du chemin direct. Toutefois, dans la signalisation routière, le passage qui permet de contourner un obstacle temporaire est une déviation (et non un détour).

- On signale une déviation (et non un détour) qui nous fera faire un détour de cinq kilomètres.

Il fut un temps, celui de l’Office de la langue française, où cet organisme expliquait que le terme « détour » utilisé en ce sens est impropre. C’était le bon temps!



**Pour devenir membre de la seule association qui se consacre exclusivement
à la promotion d’une langue publique de qualité,
veuillez remplir la fiche d’adhésion ci-dessous.**

ADHÉSION À L’ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L’USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paiement à l’ordre de l’ASULF

Boîte postale 10450 Québec G1V 4N1

Téléphone : 418 644-4826, 418 654-1649 Courriel : asulf@globetrotter.net

Site Internet : www.asulf.ca

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Tél.: (dom.) _____

Tél.: (trav.) _____

Courriel : _____

Cocher :

☐ Collaborateur: 30\$

☐ Bienfaiteur: 100\$

☐ Mécène: 300\$

☐ Membre à vie: 500\$

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____

Type d’activité _____

Représenté par _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Tél.: _____

Courriel : _____

Cocher :

☐ Collaborateur: 60\$

☐ Bienfaiteur: 200\$

☐ Mécène: 300\$

Date _____ Signature _____